

Aide à la traduction des ressources numériques en langue bretonne

REGION BRETAGNE

Présentation du dispositif

Cette aide a pour objectif de soutenir la traduction en langue bretonne — ainsi que l'éventuelle adaptation — de sites internet, applications mobiles, logiciels, systèmes d'exploitation ou interfaces embarquées. Elle vise à offrir aux locuteurs et locutrices brittophones des outils performants, régulièrement actualisés, adaptés à un usage quotidien.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Est éligible toute personne morale et physique.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- La traduction de sites internet, y compris les jeux vidéo sur navigateurs ;
- L'adaptation technique pour les applications mobiles adossées à des sites internet ;
- La traduction et de l'adaptation technique pour les logiciels (y compris jeux vidéo) et systèmes embarqués (GPS, interfaces d'appareils électroniques, systèmes d'exploitation des téléphones portables) et le développement d'interface vocale (reconnaissance et synthèse).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de l'aide varie selon le projet :

- Sites internet (dont jeux en ligne) : 80 % des frais de traduction, max. 3 000 €
- Applications mobiles liées à un site : 80 % traduction + 50 % adaptation technique, max. 8 000 €
- Logiciels, jeux vidéo, systèmes embarqués : 80 % traduction + 50 % adaptation technique, max. 10 000 € (12 000 € avec interface vocale).

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de la région Bretagne.

Organisme

REGION BRETAGNE

- **Administration Régionale**
283 avenue du Général Patton
35711 RENNES CS 21101

Déposer son dossier

- https://aides.bretagne.bzh/aides/#/crbr/connecte/F_BRET_STLENN/depot/simple